

CR de la réunion de la commission mixité du 29 avril 2024.

Présents : Jean-Baptiste Mullon (JBM), Aude Soubrier (AS), Christian Bleuzen (CB), Isabelle Billard (IB).

Excusés : Estelle Diksa, José de Sousa et Olivier Desormes.

Note : la réunion avait été prévue pour le 22/04/2024 mais compte tenu du trop grand nombre d'absences, elle a été décalée au 29 suite à un échange de mail entre les membres.

1. Il n'y a plus de CR à valider mais 3 restent à déposer (JBM avec Joëlle Mourgues).
2. IB est secrétaire de séance, la prochaine réunion de la commission est fixée au 24 juin 2024.
3. Les résultats des votes lors de l'AG FFE sont brièvement discutés. Tous les membres se félicitent des votes très favorables pour les nouveaux statuts, le règlement intérieur révisé et les rapports de toutes les commissions.
4. **Point sur les championnats de France Jeunes 2024.** Emilie Nègre a fait un tournoi emblématique, terminé par une standing ovation de la salle lors de la remise des prix. Au moment où cette réunion a lieu, les sélections pour les championnats du Monde et d'Europe sont en cours mais JBM indique qu'Emilie Nègre est d'ores et déjà qualifiée pour les deux championnats. Il lui sera demandé dans quelle catégorie elle désire jouer. Les autres joueuses ne sont pas en reste. Le plan de performance les aidera à révéler toutes leurs capacités.
5. AS propose une **modification des règles de qualification à la suite des championnats de France Jeunes**, pour l'année suivante :
De la même façon qu'il existe une passerelle qualificative :
 - de la meilleure joueuse française vers le national mixte,
 - des premières places des championnats U20 et U20f vers les nationaux,
 - des opens A et B parallèles aux championnats de France jeunes, vers ces mêmes championnats l'année suivante,- etc.,*La commission mixité propose une passerelle qualificative des championnats jeunes féminins vers les championnats jeunes mixtes de l'année suivante.*
Le nombre de joueuses ainsi qualifiées est à discuter. Ce pourrait être par exemple : les 3 ou les 5 premières joueuses au classement, les joueuses à 7 points ou plus, ...Bien sûr, elles conservent leur qualification pour les championnats féminins de l'année suivante. Elles auront simplement le choix entre les deux championnats.
La proposition est jugée très intéressante. Pour le critère exact, il pourrait être discuté avec la commission technique. AS écrira en ce sens à la CT pour en discuter mais c'est le CD FFE qui décidera de l'opportunité de cette nouvelle règle.
6. **Retour sur les championnats de France toutes catégories 2023 (Alpes d'Huez).**
 - a) Une partie des joueuses de l'Accession se sont retrouvées en bas de tableau, à jouer entre elles. Il faudrait en discuter avec elles pour savoir comment elles ont vécu cette situation et examiner si cela se reproduit cette année.
 - b) Dans le tournoi Sep, il y avait 70 hommes et aucune femme. Les neuf femmes Sep inscrites à ces Championnats ont choisi le tournoi correspondant à leur catégorie Elo plutôt qu'à leur catégorie d'âge. Il faudrait savoir quelle a été la répartition de choix pour les hommes. IB se charge de regarder ce point. ... / ...

7. **Arbitrage des Championnats de France Jeunes 2024.** Cette fois, il y a eu 68% d'arbitres femmes (cf <https://agen2024.ffechecs.org/arbitrage/>). Stéphane Escafre, qui était l'arbitre en chef, avait choisi une organisation proche des tournois internationaux, ce qui a bien plu aux arbitres : des arbitres de secteurs, arbitres avec une expérience importante, pour la prise de résultats et les appariements, et des arbitres de match, pour les litiges sur l'échiquier.
8. **Quota de parties jouées par des femmes.** AS présente son fichier, en rappelant que toutes les compétitions par équipes n'étant pas achevées à la date de la réunion, les résultats ne sont que partiels et que les conclusions tirées devront être révisées en fin de saison. Globalement, le pourcentage de parties jouées par des femmes est égal à 10% mais ce chiffre moyen ne permet pas d'appréhender les grandes disparités observées d'un club à un autre ou d'une compétition à une autre. Par exemple, en Nat. I, on obtient 13.8 % (l'obligation d'une femme française forçant un minimum de 12.5 %) mais ce chiffre chute à 2,6% en Nat. 3. De même, certains clubs affichent des pourcentages proches des 50%, tandis que d'autres clubs sont à 0% de parties jouées par des femmes, alors même qu'ils ont des licenciées A. Pour les quelques clubs ayant reçu une subvention de la FFE pour la semaine de la mixité, on retrouve des disparités du même ordre. Ceci pose de nouveau la question d'une refonte du format de la semaine de la mixité. Pour revenir au quota de joueuses, il pourrait être fixé dans un premier temps à 5%, afin de « mettre le pied à l'étrier » des clubs en dessous de cette valeur, sans pénaliser les autres clubs. Comme discuté plusieurs fois, cette mesure ne peut être mise en place que si le site FFE permet aux responsables de clubs (et toute personne désireuse de consulter cet indicateur) de suivre « en direct » l'évolution du quota de n'importe quel club. Rappelons que la refonte du site FFE était une des promesses de campagne de la liste E. Relange, que ce point a été abordé lors de l'AG d'avril par le Président de la FFE : l'appel à candidatures pour la commission technique est un premier pas en ce sens.
9. IB informe que suite à diverses discussions, sous l'impulsion notamment d'Anna Schoenmakers, le *dress code* des joueuses de l'ECU autorise désormais les shorts. La commission estime qu'une harmonisation des divers *dress codes* FIDE serait utile, et plus axée sur une liste limitée de vêtements et accessoires interdits (comme les montres, quel que soit leur type, par exemple) plutôt que comme une liste, forcément non exhaustive, de ce qui est autorisé (en particulier, pourquoi ne pas harmoniser la liste des bijoux autorisés pour les hommes et pour les femmes).
10. Pour les affiches ou autres modes de communication concernant les VSS, il est décidé de définir d'abord le contenu à illustrer, puis faire un appel d'offre pour l'illustration et enfin de laisser un panel (à définir/fixer/ouvrir au volontariat) choisir parmi les propositions. JBM se porte volontaire pour commencer à rédiger un texte en ce sens.
11. **Arbitrage et formations DIFFE/DAFFE/DEFFE.** Fin mai, l'association « Colosse aux pieds d'argile » sera mandatée pour une formation qui sera obligatoire pour les arbitres et toutes les personnes détentrices d'un diplôme FFE. Il y aura 4 dates proposées pour une formation en ligne (en mai-juin). IB qui est arbitre de club s'inscrira évidemment et fera un retour à la commission. Pour conserver ses diplômes, il faudra avoir suivi la formation d'ici à fin 2024. CB signale que la ligue de Bretagne a lancé cette initiative auprès de ses membres ayant des responsabilités de direction et que le retour est très positif.
Cf : <https://echecs-bretagne.fr/sites/default/files/lbe-cpv-formation-afc-202402.pdf>

Fin de la réunion à 22h30.